

**Arrêté de l'Exécutif portant désignation d'un membre au  
Conseil de la Langue française**

**A.E. 30-09-1987**

**M.B. 30-10-1987**

Nous, Exécutif de la Communauté française,

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 décembre 1985, réglant la signature des actes de l'Exécutif;

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 25 février 1985 créant un Conseil de la Langue française et un Service de la Langue française;

Vu les lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973 et modifiées par la loi ordinaire de réformes institutionnelles du 9 août 1980;

Sur proposition du Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française, chargé de la culture,

Arrêtons :

**Article unique.** - M. Marc Wilmet est nommé membre du Conseil de la Langue en remplacement de M. André Molitor, démissionnaire. Ce mandat prend date au 1<sup>er</sup> septembre 1987.

Bruxelles, le 30 septembre 1987.

Pour l'Exécutif de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

Ph. MONFILS

